



DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil municipal **du lundi 1^{er} décembre 2025**

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 novembre 2025, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ORDINAIRE le 01 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Eve JANOT, Renaud de SAINT OURS, Benoit JOING, Nicolas CHARIOT

Absent : Mathieu VALLET

Absent excusé : Christophe LE PREVOT

Pouvoirs : Alexandra SERDIN à Benoit JOING, Claire VARACHE à Eve JANOT, Anaïs BEDEKOVIC à Corinne GRELLET

Secrétaire de séance : Nicolas CHARIOT

Adoption du procès-verbal du CM du 13/11/2025

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13/11/2025 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs).

2025-77 : Acceptation d'un don d'un habitant transitant par l'association CVTCA

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un habitant de la commune a souhaité apporter un soutien financier à la collectivité. Ce don, d'un montant de **20 125,00 €**, a transité par l'association **CVTCA**, conformément à un accord préalablement établi entre les parties.

Il avait été convenu que l'association conserverait temporairement les fonds avant leur reversement à la commune, ce qui a été effectué par chèque en date du **15 novembre 2025**.

M. le Maire précise qu'il convient désormais que la commune accepte officiellement ce don et procède à son inscription en recettes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

DECIDE

- ✓ D'accepter le don d'un montant de 20 125,00 €, versé par l'association CVTCA au nom d'un habitant de la commune.
- ✓ D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'encaissement du chèque et à l'inscription du don dans les écritures comptables de la commune.
- ✓ De remercier chaleureusement le donateur pour son geste en faveur de la collectivité.

CHARGE M le maire de passer les écritures comptables correspondantes.

2025-78 : Fixation des Tarifs communaux à partir du 1^{er} Janvier 2026

Sur proposition de M le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

VOTE les tarifs municipaux suivants :

Salle des fêtes :

- Habitants de Serbonnes :
 - pour 1 journée 160 € ; le jour supplémentaire 90 €
 - soit 250 € pour les deux jours
- Habitants extérieurs :
 - pour une journée 260 € ; le jour supplémentaire 160 €
 - soit 420 € pour les deux jours
- Location pour un vin d'honneur = 110 €
- Location pour cinéma, théâtre, concert payant. = 130 €
- Pour les associations de la commune = gratuit
- Location pour réunion en demi-journée = 130 €
- Participation forfaitaire annuelle pour une journée par semaine = 180 €

Sur proposition de M le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs), vote les tarifs suivants :

Tarif des concessions dans le Cimetière

Concessions

50 ans = 400 €

30 ans = 250 €

Concessions en caverne

30 ans = 240 €

50 ans = 390 €

Concessions en case de Columbarium :

15 ans = 450 €

30 ans = 750 €

Plaques souvenirs :

75 € par plaque

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs), vote les tarifs suivants

Enlèvement dépôts sauvages :

- Intervention d'un agent 80 €/h
- Forfait frais administratifs 80 €
- Forfait transport des déchets 150 €
- Volume 100 €/m³
- Forfait sac déposé 50 €/sac

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs), vote les tarifs suivants :

Tarif terrasse de café = 1 € symbolique

Tarif emplacement taxi = 130 € pour l'année

2025-79 : Mise à disposition des agents techniques et administratifs communaux au service de l'assainissement – fixation de la participation due au titre de l'année 2025

M. le Maire rappelle que le secrétariat de mairie assure le secrétariat administratif et comptable du service de l'assainissement (courriers, saisie des factures, mises à jour des abonnés, enregistrement des dépenses et recettes, confection du budget, déclarations à l'Agence de l'Eau).

M le maire communique le nombre d'heures de l'année 2025 réalisé par le secrétariat pour le service de l'assainissement, ce qui représente environ 144 heures de travail administratif sur l'année.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

DECIDE que le coût du personnel mis à disposition sera reversé par le budget du service d'assainissement au profit du budget de la Commune au titre des frais de personnel – compte 6215 « personnel affecté par la collectivité de rattachement »,

CHARGE le Maire d'établir l'état liquidatif correspondant pour la trésorerie,

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

2025-80 : Fixation des tarifs des publicités d'entreprises dans le journal communal à partir du 1^{er} Janvier 2026

Vu les demandes formulées par certaines entreprises en vue d'insérer leur carte de visite ou publicité d'entreprise dans le journal communal et vu l'intérêt pour les administrés de disposer de ce type d'informations pratiques,

Vu les tarifs pratiqués par les communes aux alentours,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

FIXE comme suit les tarifs de publicité à partir du 1^{er} janvier 2026,

- Format carte de visite : 60 € /an
- Format ½ page A4 : 120 € / an

2025-81 : Décision modificative – budget commune

Le Maire rappelle qu'il convient d'établir une décision modificative au budget de la commune afin de procéder aux ajustements nécessaires. Cette décision modificative a pour objectif d'ajuster les crédits concernés, d'assurer la cohérence des écritures budgétaires et de garantir la bonne exécution des opérations financières en cours.

Il convient de procéder au virement de crédits suivants

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 1022 : Autres agencements et a	28 800,00		
21351 (21) - 1022 : Bâtiments publics	-28 800,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	1 000,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique	1 000,00		
21841 (21) : Matériel de bureau et mobilier s	500,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et m	470,00		
2185 (21) : Matériel de téléphonie	500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	440,00		
2188 (21) - 1022 : Autres immobilisations c	1 010,00		
2312 (23) : Agencements et aménagements d	56 000,00		
2313 (23) - 0223 : Constructions	-71 000,00		
2313 (23) - 0722 : Constructions	-4 920,00		
238 (23) : Avances versées sur comm.immo.co	15 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

CHARGE M. le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

2025-82 : solidarité emploi Yonne Nord – convention de mise à disposition de personnel pour 2026

M le Maire rappelle que la commune fait très régulièrement appel aux services de l'AICPY pour faire face au remplacement d'agents indisponibles ou en renfort ;

M le maire communique les tarifs qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
soit 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs),

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention pour l'année 2026.

2025-83 : Remboursement des frais engagés par Mme Corinne GRELLET Adjointe

M. MARTIN Olivier, Maire, communique la facture réglée par Mme Corinne GRELLET, Adjointe, pour le compte de la commune, correspondant à la dépense effectuée

- Pour l'achat d'un livre durant le spectacle « le speed dating » pour la bibliothèque d'un montant total de 18 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

DECIDE que les frais engagés par Mme Corinne GRELLET lui seront remboursés par la Commune en totalité.

AUTORISE M. le Maire à passer l'écriture comptable correspondante.

Affaires diverses

- Mairie :
 - ✓ le Maire informe que l'inauguration consécutive à la réhabilitation de la mairie s'est déroulée dans de très bonnes conditions. L'événement a été largement apprécié tant par les habitants que par les élus présents. Cette inauguration a permis de mettre en valeur la qualité des travaux réalisés et de souligner l'importance de ce projet pour l'amélioration du service public et du cadre d'accueil de la population
 - ✓ Le Maire informe de la signature du prêt souscrit auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuelle-le mardi 2 décembre
- Salle des Fêtes : le Maire indique que des devis sont actuellement en cours d'élaboration en vue de procéder à la rénovation des tables et des chaises. Ces démarches permettront d'évaluer précisément les besoins, les coûts associés et

d'engager, le moment venu, les opérations nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil du public.

- Assainissement : le Maire précise que la facturation liée à l'assainissement va être établie en vue de son envoi aux administrés. Les documents seront transmis dès finalisation afin de permettre le traitement et le règlement dans les délais prévus sur le budget 2025.
- Chantier église :
 - ✓ Benoît JOINING présente des photographies prises lors de la réunion de chantier du vendredi 28/11 afin d'illustrer l'avancement des travaux
 - ✓ Ces clichés montrent notamment les interventions réalisées sur la charpente de la croisée du transept ainsi que la pose de tirants métalliques destinés à en renforcer la stabilité.
 - ✓ Une étude et un chiffrage est sont en cours concernant la clé de voûte dont le poids est estimé-entre une à deux tonnes. Sa fixation par un tirant métallique doit être analysée afin d'assurer sa solidité et si nécessaire entreprendre des travaux de consolidation.
 - ✓ Par ailleurs, des devis sont également en cours concernant le remplacement de certaines poutres de charpente qui semblent affaiblies par le temps sur les pans de toiture situés côté rue maréchal Leclerc.
 - ✓ Enfin, Benoit JOINING informe qu'il serait souhaitable de procéder à la révision de l'installation électrique afin d'assurer une mise aux normes. Une demande de devis sera donc effectuée auprès d'une entreprise spécialisée.
- Voie verte : Nicolas CHARIOT fait part de remontées d'agriculteurs et d'habitants mécontents concernant les aménagements de la voie verte. Il est notamment signalé un rétrécissement de la chaussée rue de l'Yonne et rue du Bac dans la zone de la descente et en continuité. Par ailleurs, des observations ont été formulées au sujet d'un enrobé mal posé, problème confirmé à la suite d'un sondage réalisé sur place. M. Chariot se charge d'envoyer un mail pour exposer les sondages qu'il a réalisés ainsi que les conclusions qu'il en tire, et d'assurer les échanges avec la CCYN et l'entreprise COLAS afin d'éclaircir ces points et d'engager les démarches nécessaires.
- Décorations de Noël : le Conseil municipal aborde la possibilité d'illuminer et de décorer la façade de la mairie à l'occasion des fêtes de Noël. Benoît Joining, chargé de ce projet, a présenté plusieurs devis dont les montants s'échelonnent entre 50 € et 2 000 €. Après discussion, et compte tenu à la fois du risque de vol du matériel et de la nécessité de rester raisonnable financièrement, il est envisagé d'opter pour une solution simple, avec un budget d'environ 100 €.

Séance levée à 20 h 13

Le secrétaire de séance,
Nicolas CHARIOT

le Maire,
Olivier MARTIN